

Daniel BLANCHARD
Commissaire Enquêteur
3, rue de la Montagne
03160 BOURBON-L'ARCHAMBAULT
Tél. 04.70.67.04.09
Email : danyblanchard@free.fr

Monsieur le Président de VICHY COMMUNAUTÉ
Hôtel Communautaire à VICHY
Sous couvert de
Monsieur le Maire de
03700 BELLERIVE SUR ALLIER

Bourbon-l'Archambault, le 28 mars 2018

Objet : Enquête publique sur la révision du Plan Local d'Urbanisme de Bellerive-sur-Allier – Demande de prolongation du délai d'enquête.-

Monsieur le Président,

Conformément à votre arrêté du 21 février 2018, l'enquête publique citée en objet a débuté le 26 mars 2018. Il s'avère qu'une pièce manquait ce jour-là au dossier soumis à la consultation par le public en mairie de Bellerive-sur-Allier (versions papier et dématérialisée) : la délibération du conseil municipal de Bellerive-sur-Allier n° 2018-013 du 13 février 2018, traitant des évolutions réglementaires de la ZAC du Briandet dans le cadre du projet de révision du PLU, objet de l'enquête. Cette délibération aurait dû figurer, en tant que contribution de la commune de Bellerive-sur-Allier, dans la liasse des Avis des Personnes Publiques associées (PPA).

Conformément aux termes de l'article L123-9 du Code de l'environnement, de façon à permettre au public de prendre connaissance de cette délibération dans le plein respect de la réglementation de l'enquête publique, le délai d'enquête (33 jours) fixé à l'article 1 de votre arrêté communautaire n° 2018-12 du 21 février 2018 doit être reporté d'autant que nécessaire.

J'ai l'honneur de vous demander :

1. de faire compléter les versions papier et dématérialisée par, au dossier « Avis des Personnes Publiques Associées et Consultées », le contenu de la délibération susvisée du conseil municipal de Bellerive-sur-Allier n° 2018-013 du 13 février 2018.
2. de faire établir par M. le Maire de Bellerive-sur-Allier un certificat de complétude du dossier daté du moment d'insertion de la pièce manquante dans les diverses versions du dossier d'enquête.

Cette procédure accomplie, je soussigné Daniel BLANCHARD, désigné par Mme la Vice-Présidente du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand n° E18000017/63 du 12 février 2018, et chargé par arrêté n° 2018-12 du 21 février 2018 de M. le Président de Vichy Communauté de conduire l'enquête publique sur la révision du Plan Local d'Urbanisme de Bellerive-sur-Allier ;

Vu le chapitre I-II-III du Code de l'environnement, relatif aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement, et notamment les articles L.123-9 et R.123-6 qui donnent au commissaire enquêteur la possibilité de proroger la durée de l'enquête d'une durée maximum de trente jours et en fixent les modalités ;

Après en avoir informé, ce jour, M. le Président de Vichy Communauté ;

Considérant qu'une pièce manquait ce jour-là au dossier soumis à la consultation par le public en mairie de Bellerive-sur-Allier (versions papier et dématérialisée) : la délibération du conseil municipal de Bellerive-sur-Allier n° 2018-013 du 13 février 2018, traitant des évolutions réglementaires de la ZAC du Briandet dans le cadre du projet de révision du PLU, objet de l'enquête. Cette délibération aurait dû figurer, en tant que contribution de la commune de Bellerive-sur-Allier, dans la liasse des Avis des Personnes Publiques associées (PPA).

Considérant qu'il convient que le public dispose d'au moins 33 jours (durée de l'enquête selon les dispositions de l'arrêté communautaire n° 2018-12 du 21 février 2018) pour prendre connaissance de la délibération manquante au même titre que le reste du dossier d'enquête ;

DECIDE

La durée de l'enquête précitée est prorogée de sept (7) jours, soit jusqu'au vendredi 4 mai 2018 inclus.

Je demande donc à Vichy Communauté de bien vouloir prendre les mesures nécessaires pour porter cette décision à la connaissance du public par un affichage réalisé dans les conditions de lieu prévues au II de l'article R.123-11 du Code de l'environnement ainsi que, le cas échéant, par tout autre moyen approprié.

Une permanence supplémentaire sera assurée le vendredi 4 mai 2018, de 14 heures à 17 heures en mairie de Bellerive-sur-Allier.



Daniel BLANCHARD
commissaire-enquêteur